

COMMUNE DE BERNOS-BEAULAC

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 Février 2018 Convocation du 7 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze Février, à 18h30, le conseil municipal de la Commune de Bernos-Beaulac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Philippe COURBE, Maire

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 Procuration : 1

PRESENTS: Ms Philippe COURBE – Jean-Paul MERIC – Pascale SEMPROLI – Jean-Louis LAGARDERE – Michel CABANNES – Denis PEYRUSSON – Didier LAMBERT – Evelyne LACHAUX – Céline LACOMBE – Sabrina LABBE – Jacqueline LARTIGUE RENOUIL – Martine CHAZOTTES – Pascale BERNARD

ABSENTS : Angélique ROSEC (procuration donnée à Philippe COURBE) – Alexandra TURANI I BELLOTO

Secrétaire de séance : Didier LAMBERT

ORDRE DU JOUR

1° - Projet de réfection des terrains de football – demande de subventions

(Exposé de Mr Rassis)

Le plan de financement et les subventions suivantes sont sollicités

Commune de CUDOS (8,07%)	5 000, 00 €
Département de la Gironde (36 %)	22 296, 96 €
FAFA (35,93%)	22 251, 84 €
Commune de Bernos-Beaulac (20 %)	12 387, 20 €
Total H.T	61 936, 00 €

TVA (financée par la commune de Bernos-Beaulac).....12 387,20 €

TOTAL TTC

TOTAL TTC	73 323,20 €
-----------------	-------------

Trois entreprises ont été contactées. Suite aux devis reçus, le plan de financement est revu à la baisse à 62 KEUR avec avance de TVA. La commune supporte 20% du projet, ainsi que la TVA, en accord avec la loi. L'entreprise Delfaut a été retenue.

Les demandes de subventions sont à faire au plus tôt dans l'année. Le dossier pour la subvention du Département de la Gironde doit être déposé avant le 16 février.

Pascal Bernard et Martine Chazottes demandent que l'association du Foot ne reçoive pas de subvention sur 2018 du fait de l'effort fait par la commune pour la réfection du stade. Monsieur le Maire leur rappelle qu'ils confondent Fonctionnement et Investissements. Une grande partie du Conseil s'étonne de cette demande et marque sa désapprobation.

Pascal Bernard et Martine Chazottes continuent d'insister sur ce point, créant une gêne perceptible chez Monsieur Rassi. Celui-ci, voulant défendre son projet plus que tout, précise que si la commune lui demandait, il serait prêt à ne pas solliciter d'aides cette année dans cet objectif.

La poursuite du dossier d'instruction des demandes de subventions est soumise au vote. Jean-Louis Lagardère signale qu'il s'abstient sur ce dossier.

Il est procédé au vote. Accord à l'unanimité.

2° - Personnel Communal – fixation du ratio d'avancement de grade

Le Maire expose à l'assemblée que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières).

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 31 janvier 2018, il est décidé de procéder au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{er} classe	100
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{me} classe	100

3°- Personnel Communal - Mise en place du compte épargne temps

Exposé de Mr le Maire :

Vu la saisine et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 31 janvier 2018,

Vu les textes réglementaires relatifs au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale les agents titulaires et non titulaires employés à temps complet ou non complet, de manière continue depuis un an pourront solliciter un compte épargne temps.

Les stagiaires et agents détachés sur une position de stagiaire ne peuvent alimenter leur compte épargne temps pendant la durée de leur stage.

Le nombre de jours à épargner annuellement est fixé comme suit :

- à la fin de chaque année civile ou sur leur demande, les agents seront informés du nombre de jours épargnés,
- la demande de l'agent pour bénéficier d'un congé au titre du compte épargne temps devra être présentée en respectant le préavis de 3 mois minimum,
- un refus du droit à congé ne pourra être justifié que par des nécessités de service expressément motivées,
- l'agent (fonctionnaire ou non-titulaire) devra prendre au minimum 20 jours de congés, et 2/3 de ses jours dits ATT (s'il en dispose),
- les jours épargnés, plafonnés à 60 jours au maximum, ne peuvent être consommés que sous forme de congés (sans limite de validité dans le temps).

Un règlement d'application reprendra toutes les conditions réglementaires et prescriptions ci-dessus énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place du Compte Epargne Temps, et les conditions énoncées.

4°- Point de l'ordre du jour non mis au vote

- Discussion sur la programmation d'investissements des 3 prochaines années (2018-2019-2020).
Concernant les locaux de la Mairie loués par le syndicat du Ciron, il est précisé que c'est le syndicat du Ciron qui prendra à sa charge le coût des travaux par une augmentation du loyer correspondant à l'emprunt fait par la Mairie pour faire ces travaux : capital + intérêts.
Pascal Bernard demande que ce soit le syndicat du Ciron qui fasse cet emprunt. Jean-Paul Méric répond que ce serait 'trop compliqué', le syndicat n'étant pas propriétaire des locaux qu'il occupe. Cependant, il est tout à fait envisageable qu'une convention soit signée pour engager le syndicat sur toute la période de remboursement du prêt.
Un ordre des priorités a été défini pour chaque projet sur une échelle de 1 à 3 du plus urgent au moins urgent. Le vote du budget doit intervenir avant le 15 avril.
- Information du Conseil Municipal sur le contentieux CDC du Bazadais / Commune.
Il y a eu une réunion des Maires de la CDC le 31 janvier où Philippe Courbe a défendu la position de Bernos-Beaulac. La CDC a fait procéder à un vote pour contester la décision du tribunal. Il y a eu 22 votes Pour, 4 Abstentions et 4 votes Contre. La CDC va donc s'engager dans une procédure d'appel.
- Projet des scènes d'été.
La date du spectacle est fixée le 10 juin 2018. Il y a le choix entre un spectacle extérieur (devant le gîte) ou un spectacle intérieur (au Foyer). Il faut voir avec le Comité des fêtes qui porte le projet. Deux propositions ont été reçues dont une intéressante de 1.500 Euros clés en main. Le financement sera examiné lors des demandes de subventions.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Jacqueline Lartigue-Renouil concernant la position statutaire de la secrétaire générale au regard des secrétariats du syndicat de l'eau et de l'électrification. Le huis clos est décidé car il est rappelé encore une fois que les questions de personnel n'ont pas à être débattues devant la Presse.

Pascal Bernard demande des éclaircissements concernant la procédure PLU et si les habitants concernés par le passage de leur terrain constructible en non constructible sont prévenus. Il est rappelé que le PLU a été fait en 2012 et qu'il y a maintenant un PLUI, PLU Intercommunal. Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement des PLU et PLUI. Il est rappelé également les règles de décision pour classer un terrain constructible ou non. Il est rappelé aussi que l'usage est de ne pas informer les habitants d'un changement de classification et que c'est à eux de venir en Mairie pour vérifier le classement.

Pascal Bernard demande quand seront terminés les travaux du Pont de Labarie. Jean-Louis Lagardère et Jean-Paul Méric répondent que les travaux seront terminés par les agents communaux durant cette semaine.

Intervention de Jean-Paul Méric portant sur une demande de mise à disposition de terrains communaux destinés au pâturage de chevaux. Pas de décision prise.

Prochaine Commission des Finances le 8 mars à 15h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 mars 2018 à 20h00.

La séance est levée à 22h.